



ARRÊTÉ N° 2025-73

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE

De : Attaché Principal

Le Maire de LA PALME

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2016-1798 du 20/12/2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion,

ARRÊTONS :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal, est fixé comme suit pour l'année 2026

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1) CATHALA JEAN MARC	Attaché territorial – 9 -ème échelon	01/07/2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables		1
Inscrits		1

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au **Président du Centre de Gestion de la FPT de l'Aude** pour publicité,
- notifié aux intéressés.

Fait à LA PALME,
Le 11/12/2025

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

Notifié le 18 / 12 / 2025

Signature de l'agent (ou des agents) :

